

Régimes sociaux et de retraite

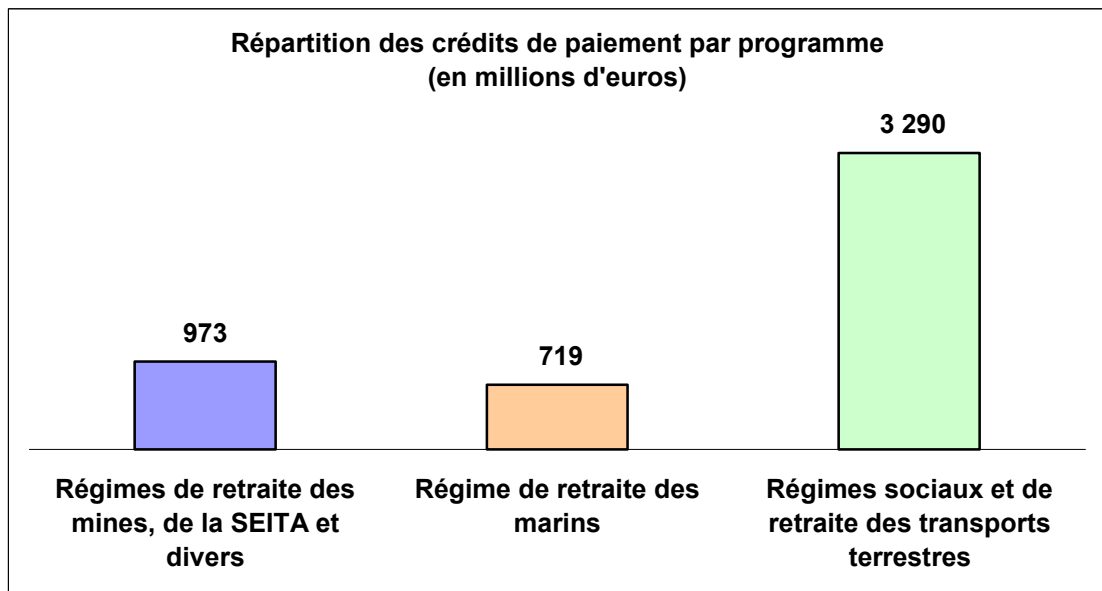
**Autorisations d'engagement : 4,98 milliards d'euros
Crédits de paiement : 4,98 milliards d'euros**

Les concours de l'État aux régimes spéciaux de retraite (hors agents de l'État) atteignent environ 5 milliards d'euros.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Les trois programmes relevant de cette mission (« Régimes des mines, de l'ex-SEITA et divers », « Régime de retraite et de sécurité sociale des marins » et « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres ») visent à financer plusieurs régimes spéciaux de retraite et, dans le cas des chauffeurs routiers, des dispositifs particuliers de cessation anticipée d'activité.

Les régimes concernés représentent environ 875 000 pensionnés ou allocataires en 2006. Ils connaissent des situations démographiques déséquilibrées. Certains régimes de retraite, comme celui des mines, de l'ex-ORTF ou encore de l'ex-SEITA, n'ont, en effet, que peu ou plus de cotisants. L'État accorde une subvention d'équilibre à ces régimes au titre de solidarité nationale. En contrepartie, il définit, en liaison avec les divers organismes gestionnaires, des objectifs de qualité de service et de maîtrise des coûts.



2. Principales orientations pour 2007

Les orientations de la mission sont les suivantes :

- **permettre l'équilibre financier** des régimes concernés par la mission ;
- **assurer la qualité de service** aux pensionnés et prestataires ;
- **maîtriser les coûts de gestion.**

Au titre de l'année 2007, le régime de retraite de la SNCF sera équilibré par l'État à hauteur de 2,7 milliards d'euros.

Par ailleurs, la décentralisation du syndicat des transports d'Île-de-France a entraîné une réforme du financement des retraites de la RATP. Alors que celles-ci étaient précédemment versées par l'entreprise et équilibrées par les versements du STIF, les pensions de la RATP sont depuis 2006 versées par une caisse autonome équilibrée par une subvention de l'État (354 millions d'euros en 2007).

Enfin, les subventions du budget de l'État au régime de retraite et de sécurité sociale des marins (Établissement national des invalides de la Marine) et à la Caisse nationale autonome de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) sont fixées respectivement à 719 millions d'euros et 845 millions d'euros.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier

Une préoccupation majeure des usagers, lors de la liquidation de leurs droits, est d'éviter une rupture de ressources entre leur départ de la vie active et le versement de leurs retraites. Aussi, en matière de qualité de service, l'objectif de la mission est de réduire le délai de traitement des dossiers. Cet objectif et les indicateurs associés sont déclinés sur l'ensemble des programmes de la mission.

Optimiser les taux de recouvrement

Un recouvrement efficace des cotisations sociales est indispensable, car il permet d'optimiser la gestion de la trésorerie des régimes et d'éviter le transfert sur les contribuables.

Par ailleurs, dans le cas de régimes comme ceux des mines ou de l'ex-SEITA, fermés ou disposant de très peu de cotisants actifs, un indicateur de performance concerne la récupération des sommes versées indûment.

Limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale

Le versement des pensions est largement automatisé. De son côté, la liquidation suppose des moyens humains et matériels pour calculer les droits de l'assuré, reconstituer sa carrière et, le cas échéant, se coordonner avec

d'autres régimes dont l'assuré pourrait relever. Aussi, la performance de gestion des régimes est notamment évaluée en mesurant le coût de la première liquidation d'une pension.

Chaque organisme gestionnaire d'un régime de retraite doit, de façon générale, optimiser les moyens dont il dispose afin d'assurer une qualité de service optimale à l'usager, tout en garantissant une dépense aussi réduite que possible au contribuable. Chacun des programmes de la mission comprend donc également le ratio entre le total des dépenses de gestion administrative et les dépenses de prestations. Selon les cas, l'objectif est de réduire ou de stabiliser ce ratio en 2007.

Un audit sur l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) a ainsi permis d'identifier l'intérêt d'un rapprochement des applications informatiques de l'ENIM avec celles de la CNAMTS pour réduire le coût de gestion du régime des marins.

Ministres concernés :

**- Transports, Équipement,
Tourisme et Mer**

**- Économie, Finances et
Industrie**